

ville de  
**Saint Jean  
d'Angély**

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 27 JUIN 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D21 - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZO n° 32**

**Date de convocation : ..... 21 juin 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents : ..... 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusées ayant donné pouvoir : ..... 3**

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jocelyne PELETTE à Mme la Maire ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET

**Absents excusés : ..... 5**

Houria LADJAL ; Hénoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**

**Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D21 - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZO n° 32****Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

Depuis la loi climat et résilience et l'objectif de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il est nécessaire d'être extrêmement vigilants sur la manière dont la consommation foncière s'exerce sur notre commune.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'aménagement, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite réaliser des réserves foncières afin de s'assurer de l'adéquation des projets proposés avec les attentes municipales en matière d'urbanisation.

La parcelle cadastrée section ZO n° 32 d'une superficie de 11 080 m<sup>2</sup>, classée au Plan Local d'Urbanisme en zone Aux, située fief l'Abbé à Saint-Jean-d'Angély, pourrait compléter le gisement foncier que la Ville souhaite constituer.

Il pourrait être proposé au propriétaire, M. Jaky BANT, demeurant à ARDILLIERES, un prix d'achat de 10 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 110 800 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

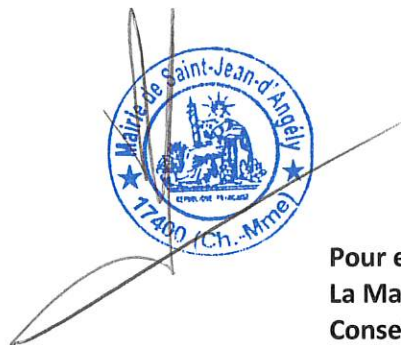
- d'autoriser Mme la Maire à négocier et signer l'éventuel acte de vente de la parcelle cadastrée section ZO n° 32 appartenant à M BANT au prix de 110 800 €, ainsi que tout autre document permettant la réalisation de cette opération.

Il est précisé que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (24) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.